

GUIDE POUR LE REFERENT DE PROXIMITE DANS LE CADRE DU SERVICE SANITAIRE DES ETUDIANTS EN SANTE FRANCS- COMTOIS

Table des matières

1. Cadre qui entoure l'action de prévention primaire	3
2. Prérequis pour être référent de proximité	4
3. Rôle et missions du référent de proximité	4
4. Actions et postures du référent de proximité	5
5. Phases du tutorat	6
6. Processus d'accompagnement de l'équipe d'étudiants	6
7. Modalités d'accompagnement de l'équipe d'étudiants	7
8. Evaluation de la performance de l'équipe d'étudiants et de chacun des étudiants	7
9. Fonctionnement du référent de proximité avec les tuteurs de groupe	8
10. Points de vigilance - Homogénéité et cohésion du groupe d'étudiants	8

1. Cadre qui entoure l'action de prévention primaire

Le Service Sanitaire pour les étudiants en santé (SSES) a pour objectif :

- D'initier les étudiants en santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion en santé ;
- D'acquérir des outils (au sens large) mobilisables dans une pratique de promotion de la santé :
 - o Par la réalisation d'actions concrètes sur le terrain ;
 - o En développant une posture éducative ;
 - o En exerçant dans un contexte d'interprofessionnalité.

Dans ce sens, la thématique du projet d'intervention est un moyen pour développer une compétence, et non pas une fin en soi.

La dimension formatrice de l'expérience repose sur l'incitation des étudiants à développer, à toutes les étapes du projet, une posture réflexive : « On attend (du professionnel) qu'il comprenne pourquoi et comment il agit dans telle ou telle circonstance. Et qu'il puisse en rendre compte. Cette intelligence des situations et cette connaissance de lui-même supposent une mise à distance¹ ». Les étudiants pourront ainsi prendre conscience de manières d'agir ou de réagir dans des circonstances données, identifier des repères pour une "bonne pratique" transposable à d'autres situations. Cette réflexivité peut s'exercer à différents moments :

Dans la phase initiale, d'analyse de la demande de la structure d'accueil et des besoins d'un public-cible en matière de santé ;

- Lors de la construction du projet d'action de prévention, à partir de l'analyse préalable, et en cohérence avec le projet de l'établissement ;
- Lors de la conduite de l'action, sous forme d'une animation de séance éducative collective, permettant aux personnes destinataires de développer leurs compétences psychosociales ;
- Durant toutes les étapes d'évaluation et de retours d'expérience :
 - o En cours d'action (boucles de rétroaction permettant d'évaluer les effets obtenus et d'apporter des mesures correctives) ;
 - o Lors de la validation du projet par la personne responsable, en fin d'action, en réponse aux exigences de traçabilité et du rendre compte.

Le dispositif mis en place en Franche-Comté repose sur le principe d'un partenariat étroit entre :

- Les structures de formation en santé² via les référents pédagogiques³ et les tuteurs de groupe⁴ ;
- Les structures d'accueil via :
 - o La personne responsable de la structure d'accueil, pilote et garante de la mise en œuvre du projet ;
 - o Le référent de proximité (en équipe) qui en accompagne l'opérationnalisation et s'assure à tout moment de sa pertinence.

¹ LE BOTERF. G., *Repenser la compétence pour dépasser les idées reçues : 15 propositions*, Eyrolles, 2008, p. 55

² Pour l'année 2021-2022, le dispositif franc-comtois intègre 5 filières : étudiants en soins infirmiers, maïeutique, masso-kinésithérapie, médecine, pharmacie.

³ Dans le cadre du SSES, chaque structure de formation (UFR, instituts) est représentée par un référent pédagogique qui œuvre à sa mise en place et à la coordination entre filières. Il supervise les tuteurs de groupe associés à sa structure.

⁴ Un binôme de tuteurs de groupe accompagne sur tout le temps T2 5 équipes rassemblées en un groupe. Le binôme est composé de deux professionnels représentant également la pluriprofessionnalité.

Ce dispositif engage les étudiants à travailler en inter-filières du début à la fin de la démarche, de façon à les préparer à un futur exercice en interprofessionnalité et interdisciplinarité.

2. Prérequis pour être référent de proximité

- Être désigné par la personne responsable de la structure d'accueil pour assurer la mission, en tant que professionnel expérimenté ;
- Ayant développé des capacités et compétences spécifiques ;
- En raison de l'intérêt pour l'encadrement d'étudiants ; volontariat et motivation sont en effet indéniablement des facteurs de réussite ;
- Connaître le cadre réglementaire⁵ du service sanitaire des étudiants en santé.

3. Rôle et missions du référent de proximité

Le référent de proximité accueille et accompagne une « équipe » de 4 (voire 5 étudiants) issus des différentes filières de formation en santé, dans la conception, la réalisation et l'évaluation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé **pour un public cible clairement déterminé** (par exemple en milieu scolaire **un à deux niveaux de classe au maximum**). Il assure cet accompagnement d'octobre 2024 à avril 2025.

Chaque référent de proximité a **la responsabilité d'une seule équipe**, exceptionnellement de deux (par exemple en milieu scolaire dans le secondaire). Chaque équipe conçoit et conduit une action de prévention ou de promotion de la santé à destination d'un public cible. **L'action comprend au moins quatre séances sur au moins quatre demi-journées.**

En cas de question sur le nombre de demi-journées, nous vous demandons de contacter le Pr Virginie NERICH par mail (service-sanitaire@univ-fcomte.fr) avant de vous engager dans le dispositif 2024/2025.

Le référent de proximité agit sous la responsabilité et par délégation de son responsable d'établissement ou de structure, en concertation et en cohérence avec lui. Ils reçoivent et échangent les informations nécessaires à la bonne conduite du dispositif dans des délais adaptés. Pour autant, le référent de proximité exerce sa pleine responsabilité lors de la phase préparatoire et lors de la mise en œuvre de l'action de prévention ou de promotion de la santé. Il veille au respect d'un cadre éthique⁶ tant pour le public destinataire que pour les étudiants eux-mêmes. Les étudiants ne peuvent pas se substituer aux professionnels qualifiés et experts. Aussi, **la présence du référent de proximité** (voire en cas d'impossibilité d'un des membres de l'équipe, de la structure impliquée dans le projet) **est requise aux côtés des étudiants dès lors qu'ils**

⁵ Décret et Arrêté du 12 juin 2018, modifié le 22 décembre 2020 (Décret n°2020-1667) modifiant le décret n°2018-472

⁶ En référence aux principes éthiques de Beauchamp et Childress (1979) : ♦ le principe d'autonomie : formalise la valeur de liberté en reconnaissant et respectant les capacités d'autodétermination de la personne ♦ le principe de bienfaisance : met en avant la bienveillance, le devoir de sollicitude vis-à-vis de la personne, plus encore si elle est en situation de vulnérabilité ♦ le principe de non-malfaisance : implique de ne pas nuire, de ne pas porter préjudice à la personne ; ainsi par exemple, le référent de proximité, tout comme les tuteurs de groupe, veille à ce que l'équipe soit vigilante quant à l'exactitude et la pertinence des informations transmises au public destinataire, et consciente des effets possibles de ses comportements ♦ le principe de justice : il s'agit d'être équitable pour tous, traiter chacun de façon égale et chacun selon ses besoins.

sont en contact avec les personnes bénéficiaires de l'action. De plus pour rendre l'expérience apprenante et favoriser la progression, il est judicieux d'instituer un débriefing après chaque séance, en croisant l'expérience des uns et l'observation de l'autre.

Le référent de proximité exerce sa mission en collaboration avec le binôme de tuteurs de groupe qui accompagne l'équipe tout au long du temps 2.

Le référent de proximité aura pour principales missions de :

- En étroite collaboration avec le binôme de tuteurs de groupe, suivre et conseiller une équipe d'étudiants dans les phases de conception de leur projet de prévention primaire ou de promotion de la santé et de sa mise en œuvre ;
- Participer dans la mesure du possible et de ses disponibilités aux sessions de regroupement N°3 et N°4 ;
- Accompagner les étudiants qui sont sous sa responsabilité, lors de la réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion à la santé ;
- Evaluer l'action et engager les étudiants à l'auto-évaluation en cours et en fin d'action ;
- Signaler les dysfonctionnements au binôme de tuteurs de groupe de l'étudiant concerné.

4. Actions et postures du référent de proximité

Accompagner est « une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts⁷ ».

L'accompagnateur peut « adopter plusieurs postures, celle de l'accompagnant certes, mais aussi celles du guide, du conseiller, l'autorisant parfois à orienter et même à diriger, sans pour cela sortir ni du cadre d'accompagnement ni de son rôle d'accompagnateur⁸ (...) ». « La posture d'accompagnant est une posture singulière qui place l'accompagnant, aux côtés de l'accompagné, voire un peu en retrait. L'accompagnant n'est pas tant celui qui sait ce que l'on doit savoir et comment le savoir, que celui qui sait "se retenir", "s'abstenir", pour que l'autre puisse "se prendre en projet", se décider et advenir », « Mais se retenir et s'abstenir ne signifie en rien abandonner l'autre à son "destin"⁹ ».

Cet accompagnement consiste à :

- Aider à une compréhension multidimensionnelle du contexte d'intervention et des situations ;
- Aider à situer le dispositif du SSES dans le projet d'établissement et comprendre de quelle façon celui-ci a été précédé et/ou sera suivi par d'autres étapes et actions ;
- Questionner la pertinence, la faisabilité du projet de prévention ou de promotion de la santé conçu par l'équipe ;
- Questionner et enrichir la posture éducative ;
- Interroger le respect du cadre éthique ;
- Prendre de la distance vis-à-vis de ses expériences personnelles ;

⁷ Beauvais Martine, *Des principes éthiques pour une philosophie de l'accompagnement*, in De l'éducation permanente à la formation tout au long de la vie, Savoirs, Revue internationale de Recherches en éducation et formation des adultes, Paris, Le Harmattan, 2004

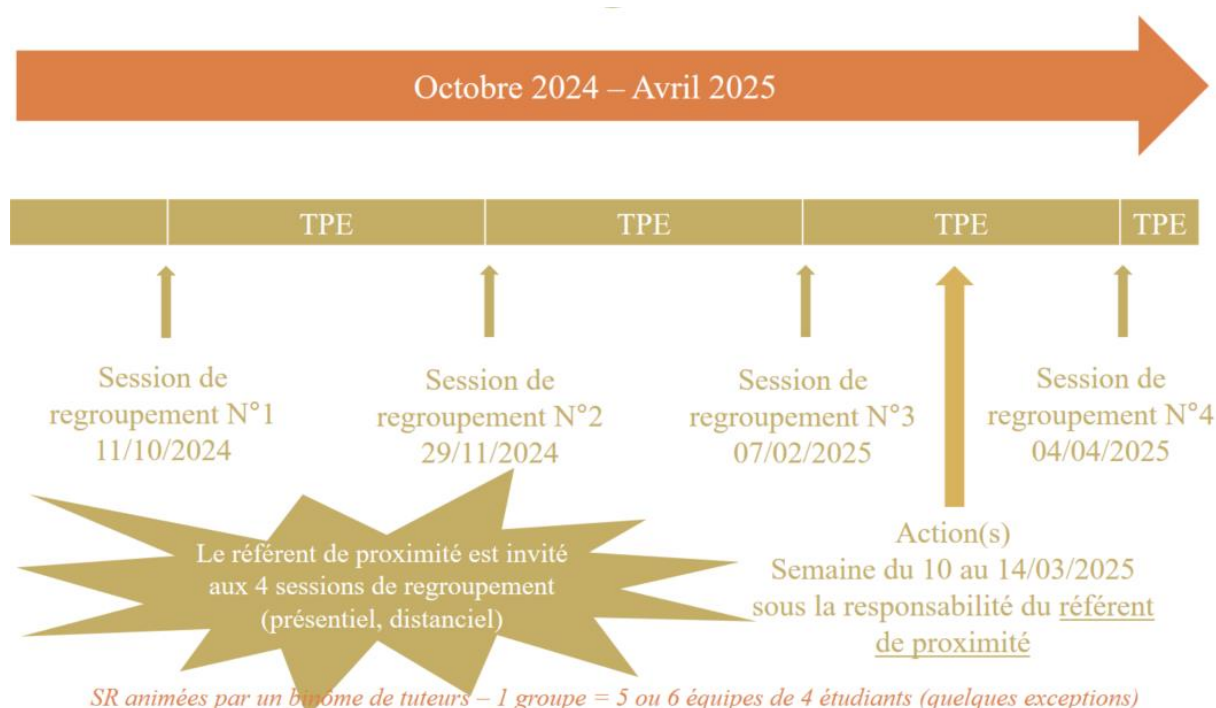
⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

- Aider aux décisions et les valider ;
- Aider à s'autoévaluer.

5. Phases du tutorat

Les actions de prévention primaire ou de promotion de la santé devront être programmées et réalisées la **semaine du 10 au 14 mars 2025**.



TPE = Travail Personnel Encadré

6. Processus d'accompagnement de l'équipe d'étudiants

Le référent de proximité est un facilitateur et un régulateur du travail de conception et de conduite de projet de prévention primaire ou de promotion de la santé réalisé par l'équipe d'étudiants.

- La session de regroupement N°1 permettra notamment l'équipe d'étudiants d'élaborer un guide d'entretien qui structurera une réunion avec le référent de proximité à programmer la semaine du 14 octobre 2024 (journée fléchée « SSES » pour tous les étudiants le 18 octobre). Cette réunion permettra à l'équipe d'étudiants d'initier sa démarche projet en réalisant un bilan de la situation, à savoir un recueil d'informations précis et complet sur le contexte d'émergence de la demande d'action de prévention primaire ou de promotion de la santé.

Le référent de proximité peut partager avec les étudiants des documents institutionnels à type de compte-rendu, rapport d'activités, projet d'établissement, de service et/ou des récits d'expérience afin que ceux-ci appréhendent au mieux le contexte dans lequel leur action va venir s'insérer et s'articuler.

- La session de regroupement N°2 aura pour objectif d'accompagner les équipes à la cohérence et à la faisabilité de leur démarche projet et à poser les premiers jalons de leur plan d'action.
- La session de regroupement N°3 sera dédiée à la préparation concrète des actions par la simulation, enfin la session de regroupement N°4 permettra l'analyse réflexive des actions et de la démarche dans son ensemble de façon à en tirer des enseignements transférables.

Dans la mesure du possible et de ses disponibilités, la participation du référent de proximité aux sessions de regroupement N°3 et N°4 représente une plus-value indéniable par le croisement des regards/expériences.

7. Modalités d'accompagnement de l'équipe d'étudiants

- Le référent de proximité et les étudiants conviennent de leurs modalités de fonctionnement et de contact (à distance et/ou en face à face ; l'équipe dans sa totalité et/ou par le biais de ses représentants) avec le binôme de tuteurs de groupe. La première rencontre en présentiel est vivement souhaitée ;
- C'est à l'équipe d'étudiants que revient en priorité l'initiative de ces prises de contact au fur et à mesure de l'élaboration du projet ; le référent de proximité se rend disponible aux sollicitations, tout en négociant avec ses contraintes professionnelles irréductibles ;
- Sur les 52 demi-journées accordées durant le temps 2, l'équipe d'étudiants dispose de journées fléchées, communes à toutes les filières :
 - o 18/10/2024 ; 06/12/2024 ; 31/01/2025 ; 14/02/2025 ; 21/03/2025 ;
 - o Ces journées sont des temps que l'équipe gère de façon autonome, dédiés à la conception, la préparation, l'évaluation de l'action. Chaque session de regroupement est précédée d'une journée fléchée.

8. Evaluation de la performance de l'équipe d'étudiants et de chacun des étudiants

A la suite de la réalisation de l'action de prévention ou de promotion de la santé, le référent de proximité réalise l'évaluation à l'aide du support commun disponible dans le guide de l'étudiant qui distingue :

- La performance de l'équipe d'étudiants dans la conduite de l'action collective ;
- La performance de chaque membre de l'équipe, individuellement.

Il tient compte et valorise la progression de l'équipe, tant durant le processus de conception, qu'au fur et à mesure de la conduite des séances.

Comme pour toute évaluation de stage, il la réalise en **présence des étudiants**, dans une interaction constructive, de façon à la rendre « apprenante » et explicite.

L'évaluation comporte un positionnement sur une échelle de satisfaction de type Likert¹⁰, qui devrait être complétée par une objectivation commentée de l'appréciation.

L'évaluation est envoyée, dûment complétée, **au plus tard le mercredi 19 mars 2025** (avant la 4^{ème} session de regroupement) à service-sanitaire@univ-fcomte.fr.

9. Fonctionnement du référent de proximité avec les tuteurs de groupe

- Le binôme de tuteurs de groupe prendra contact avec le référent de proximité en octobre 2024 ;
- Référent de proximité et tuteurs de groupe conviennent de modalités de contact et de fonctionnement, à partir des attentes de chacun. Un partenariat effectif, actif, réciproque et une coordination entre référent de proximité, tuteurs de groupe et équipe d'étudiants est une clé de la réussite du dispositif ;
- Les tuteurs de groupe peuvent convenir avec le référent de proximité de sa présence lors de l'une ou de l'autre des séances préparatoires de prévention ou de promotion de la santé, sans que cela soit pour autant une obligation. Le référent de proximité reste le responsable du déroulement de l'action dans son établissement ou structure ;
- En cas de difficultés persistantes ou de doutes, le référent de proximité en informe les tuteurs de groupe, comme ceux-ci le font dans la réciprocité ; ils peuvent rechercher ensemble des solutions ou prendre des décisions de façon concertée et cohérente. Ils peuvent également solliciter l'aide du référent pédagogique.

10. Points de vigilance - Homogénéité et cohésion du groupe d'étudiants

« Les notions d'interdépendance positive et de responsabilisation sont étroitement liées. Lorsque le niveau de responsabilisation est élevé, le travail de chaque membre du groupe devient évident pour ses partenaires. Chaque étudiant se sent alors responsable du succès du groupe et y contribue par ses efforts ¹¹ ».

Le référent de proximité alerte les tuteurs de groupe et les référents pédagogiques des étudiants concernés en cas de difficulté persistante dans la dynamique de groupe. Les uns et les autres n'ont pas pour rôle de gérer d'éventuels conflits intra-équipe, mais de faciliter leur résolution. Référent de proximité et tuteurs de groupe, en liaison avec le référent pédagogique, agissent de concert.

¹⁰ <https://jobphoning.com/sondage/echelle-de-likert#>

¹¹ Abrami, P. C., Chambers, B., Poulsen, C., De Simone, Ch., D'Appolonia, S., & Howden, J. *L'apprentissage coopératif. Théories, méthodes, activités*. Montréal : Les Éditions de la Chenelière, 1996, p. 86